

RÈGLEMENT DU CONCOURS

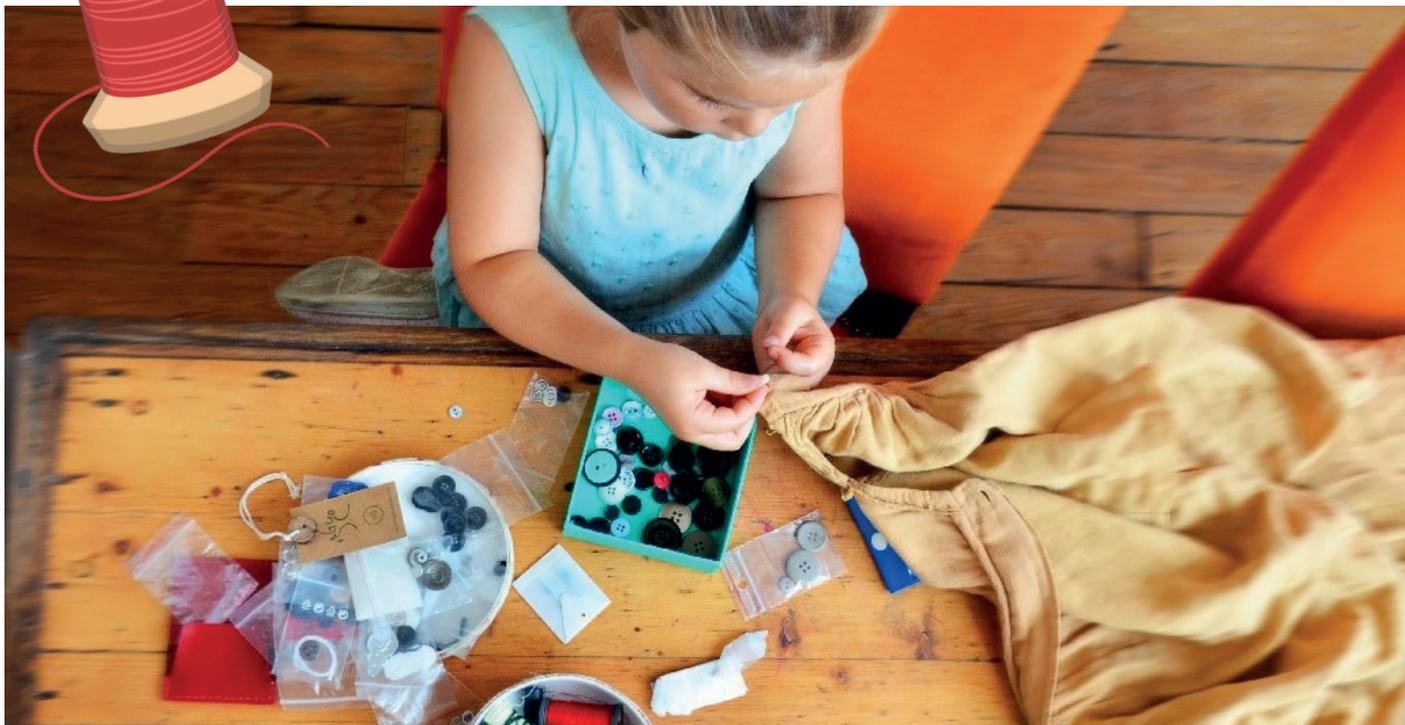
# 2020 Des modes et nous

KIDS

L'enfance  
BUGALEAJ • JIEUNE TEMPS

Concours  
de vêtements trad'  
et contemporains  
POUR LES ENFANTS !

# RÈGLEMENT DU CONCOURS



## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 1

#### ORGANISATEURS

La confédération Kendalc'h, association loi 1901 d'intérêt général, organise un concours autour du vêtement breton. Les propositions pourront relever de la catégorie :

- Vêtement traditionnel
- Création contemporaine d'inspiration traditionnelle

### ARTICLE 2

#### OBJECTIF

La confédération Kendalc'h entend par ce concours inciter à travailler autour du vêtement breton, traditionnel ou contemporain, vecteur identitaire de notre culture. Il est proposé un thème commun à la partie traditionnelle et à la partie contemporaine.

Le thème retenu pour cette édition :

**LES ENFANTS DE 6 À 10 ANS, HORS SACREMENTS**

- **Partie traditionnelle** : Vêtement porté traditionnellement par les enfants en Bretagne.

- **Partie contemporaine** : Création contemporaine inspirée des vêtements portés traditionnellement par les enfants en Bretagne.

### ARTICLE 3

#### CANDIDATS

Le concours est ouvert à tous les enfants de 6 à 13 ans (individuels, associations, écoles...) dans le but de favoriser la recherche, la confection et la créativité. Pour la partie traditionnelle, chaque candidat présentera deux vêtements en lien avec la thématique. Pour la partie contemporaine, une seule tenue peut être présentée.

La ou les personne(s) ayant travaillé sur la (les) tenue(s) (traditionnelle ou contemporaine) peu(ven)t ne pas être la (les) personne(s) qui la (les) porte(nt). Dans ce cas, elles ne doivent pas être âgées de plus de 13 ans et elles devront être présentes pour expliquer sa(leur) démarche. L'âge des « mannequins » doit être compris entre 6 et 10 ans, mais pour être en adéquation avec la thématique.

## ARTICLE 4

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation requiert l'envoi :

- du formulaire d'inscription (à télécharger sur le site [www.kendalch.com](http://www.kendalch.com) ou sur simple demande à [confederation@kendalch.com](mailto:confederation@kendalch.com) ou au 02 97 58 10 50)
- d'un document écrit par les enfants de 5 à 10 pages, aucun format de taille imposé :
  - soit saisi au traitement de texte et présentant les caractéristiques suivantes : impression recto seul, police garamon 12, noir, interligne 1,5 cm, avec des collages de textes, relié.
  - soit écrit à la main à l'encre noire, impression recto seul, relié.

Il est possible de joindre au dossier un support USB (photos, vidéos des temps d'activités des enfants...).

Les participants sont également évalués sur une présentation en public de 5 minutes. Il est demandé aux candidats d'appuyer leur exposé sur des projections de visuels (iconographies anciennes, gros plan sur des détails des tenues présentées, vidéos des étapes de confection ou de création...). Cette présentation se fera en présence du public et permettra d'évaluer :

- la facture des tenues
- l'aisance et l'attitude face à un public

## ARTICLE 5

### INFORMATIONS LÉGALES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CONCOURS VÊTEMENT TRADITIONNEL

## ARTICLE 9

### OBJECTIF

L'objectif de ce concours est d'inciter à travailler sur les modes traditionnelles. Les pièces présentées peuvent être des pièces anciennes ou des reconstitutions.

## ARTICLE 10

### COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury seront choisis par la commission costume de la confédération Kendalch. Il pourra être fait appel à des regards extérieurs (autre région de France, historien de la mode,

## ARTICLE 6

### AUTORISATION ET RESPONSABILITÉ

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Dans le cadre du concours, les participants autorisent la confédération Kendalch à utiliser librement les documents qui leur auront été adressés pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisés à des fins culturelles. Les extraits du dossier ou les photographies ou vidéos prises le jour du concours pourront être utilisés :

- Dans les publications ou sur le site internet de Kendalch
- Dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours (expositions itinérantes, affiches, calendriers ou informations liées au concours...). Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. Pour toute utilisation particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, la confédération Kendalch s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leurs autorisations préalables.

## ARTICLE 7

### RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

## ARTICLE 8

### DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

1<sup>ER</sup> JUIN 2020

Les dossiers devront être transmis au plus tard pour le 30 juin 2020 à la confédération.

Le concours aura lieu samedi 22 août 2020 dans le cadre du festival de la Saint-Loup de Guingamp.



collectionneur...). Chaque candidat recevra le classement et un commentaire de chaque juré.

## ARTICLE 11

### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées sur les critères suivants :

#### DOSSIER : 30% de la note globale

- Originalité de la recherche (mode peu ou pas exploitée, mode hybride...)
- Histoire du vêtement traditionnel
- Implantation géographique, limite de l'aire
- Époque

- Nomination des pièces (potentiellement en français-breton ou en français-gallo)
- Matériaux utilisés
- Si adaptations nécessaires aux matériaux actuels (différences, caractéristiques, raison du choix)
- Iconographie complète (lithographies, photographies et éventuellement films d'archives), y compris sources et dates
- Objectif et devenir du vêtement réalisé
- Toute information que le candidat jugera utile de développer

#### VÊTEMENT : 40% de la note globale

- Cohérence des pièces (style des broderies, tissus, matériaux, coupes...)
- Cohérence de l'époque des modes présentées
- Choix des accessoires (chaussures, bijoux...)
- Choix des coiffures

## DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU CONCOURS (CRÉATION CONTEMPORAINE D'INSPIRATION TRADITIONNELLE)

#### PRÉSENTATION : 30% de la note globale

- Cohérence entre le discours et le dossier
- Tenue, aisance, « capital sympathie »

### ARTICLE 12

#### PRIX

Le vainqueur de la partie traditionnelle du concours :

- Trophée
- Prix d'une valeur de 250 €
- Valorisation dans certains événements ou documents de communication de Kendalc'h
- Chaque enfant participant (maximum 4 par groupe) recevra un cadeau.



### ARTICLE 13

#### OBJECTIF

La partie contemporaine a pour but de faire travailler sur une autre vision de la mode bretonne, d'adapter des modes traditionnelles à la période contemporaine et de valoriser la créativité. La confédération Kendalc'h réaffirme ainsi son objectif de positionner son action dans l'actualité de l'identité bretonne. Il ne sera pas exigé de présenter la création en tissu, il pourra être présenté un prototype de création dans différents matériaux travaillés par les enfants eux-mêmes (projet de fabrication future en tissu).

### ARTICLE 14

#### COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury seront choisis par la commission costume de la Confédération Kendalc'h. Il pourra être fait appel à des personnes qui travaillent dans la mode (styliste, modéliste, couturier, brodeur, historien de la mode, professeur d'école de mode, représentant de marques de prêt-à-porter de Bretagne...). Chaque candidat recevra le classement et un commentaire de chaque juré.

### ARTICLE 15

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées sur les critères suivants :

#### DOSSIER : 30% de la note globale

- Explication de la démarche de création
- Explication des influences du vêtement trad' sur la création
- Mise en avant des analogies formelles (du vêtement traditionnel vers la création, inspiration de la broderie de l'ancien vers le moderne, de la coupe...)

- Présentation des tenues sur figurines (à télécharger) colorisées : représentation, dessins, croquis...
- Détails en dessins (finitions particulières, motif de broderie, motif de perlage, motif de peinture...)
- Description et échantillonnage des matériaux choisis (éventuellement explication sur les interventions appliquées aux matériaux: teinture, stone wash, usure, amidonnage...)
- Explication de la fabrication (du croquis de mode à la réalisation finale), illustration (photographie, film...) du vêtement en cours de réalisation.
- Objectif et devenir du vêtement réalisé.

#### VÊTEMENT : 40% de la note globale

- Cohérence des tenues
- Cohérence dessin - réalisation
- Bien aller du vêtement
- Choix des accessoires (chaussures, bijoux...)
- Choix de la coiffure

#### PRÉSENTATION : 30% de la note globale

- Cohérence entre le discours et le dossier
- Tenue, aisance, « capital sympathie »

### ARTICLE 16

#### PRIX

Pour le créateur de la création primée :

- Trophée
- Prix d'une valeur de 250€
- Valorisation dans certains événements ou documents de communication de Kendalc'h
- Chaque enfant participant (maximum 3 par groupe) recevra un cadeau.

# FICHE DE CANDIDATURE

## AU CONCOURS « DES MODES ET NOUS »



### VÊTEMENT OU CRÉATION

Si vous souhaitez présenter plusieurs vêtements et/ou vous présenter dans les deux catégories, merci de bien vouloir compléter une fiche par vêtement.

- Catégorie Vêtement traditionnel
- Catégorie Création contemporaine d'inspiration traditionnelle

Nom du vêtement présenté :

Terroir et époque retenus :

### RESPONSABLE (PERSONNE À CONTACTER)

Si association, école... nom de la structure :

Nom du ou des moniteurs :

E-mail :

Téléphone :

Adresse :

Noms et prénom des enfants (max. 4 en traditionnel et 3 en contemporain) :

Âges :

### CLAUSE

**À faire signer par chaque personne reconnaissable dans le travail réalisé présenté au concours « Des Modes et nous-Kids 2020 » ou par son représentant légal.**

Je soussigné(e) :

résidant :

accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure ou mon enfant :

figure, puissent être utilisées dans le cadre du concours Des Modes Et nous - Kids organisé par la Confédération Kendalch sur le thème Les enfants de 6 à 10 ans hors sacrements.

Les photos du travail réalisé pourront servir à toute publication décidée par la Confédération Kendalch.

Fait le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

A \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

FICHE D'INSCRIPTION À RENVoyer  
POUR LE 1ER JUIN 2020

**Confédération Kendalch**  
confederation@kendalch.com  
1 rue de Suède  
Porte Océane  
56400 Auray

VOUS AVEZ  
DES QUESTIONS ?

confederation@kendalch.com  
02 97 58 10 50  
www.kendalch.bzh

